

A vos agendas

Nous espérons que 2023 nous donnera l'occasion de partager des moments de convivialité. Pensez à visiter notre site www.ahqr.org où les dates et lieux des événements que nous organisons pour vous sont régulièrement mis à jour.

Les dates retenues sont :

- 19 mars : la course des gazelles, de 15h à 17h, suivie d'un goûter
 - Pour les plus sportifs, deux tours de quartier en courant et déguisés
 - Pour les autres, balade déguisée dans le quartier
- 14 mai : le troc des plantes*
 - Pensez à préparer vos semis et boutures
- 16 juin : la Fête des habitants du quartier du Rhodon
- 31 Octobre : Halloween, rendez-vous à la nuit tombante.
- Fin novembre, atelier décoration de Noël.

* les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents durant la durée de l'événement

Bulletin d'adhésion 2023 à l'AHQR - valable jusqu'à décembre 2023

10 € par foyer ou 20 € cotisation de soutien

Nom (s), prénom (s)

Adresse :

Téléphone : Email :

Date : Signature :

Souhaitez-vous vous impliquer bénévolement dans l'association ? oui non

Déposer votre bulletin d'adhésion dans l'une des boîtes à lettres suivantes :

Gérard **Dantan** 28 avenue Hoche ; Sandrine **Chotard** 8 rue Boileau ;

Françoise **Brunet** 4 rue St Exupéry.

L'AHQR s'engage à ne pas divulguer les renseignements vous concernant à d'autres organismes ou associations.



La Gazette du Rhodon

Mars 2023

Chères voisines, chers voisins,

La mairie organise à l'**Espace Jean Racine une réunion publique - intitulée « arrêt de la procédure du PLU » - le Mardi 7 Mars 2023 à 18h30**, au cours de laquelle le nouveau règlement du PLU sera présenté. Ce nouveau PLU nous concerne tous, habitants de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. C'est pourquoi j'ai souhaité consacrer cet éditorial à une explication de texte, même un peu technique.

Notre commune évolue avec ses contraintes territoriales. La mise en **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, votée en Conseil Municipal le 9 juillet 2020, vise à modifier l'ancien PLU datant de 2009 en y intégrant les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'urbanisme et d'environnement. Elle prévoit de réorganiser l'espace communal et l'affectation des sols, de prendre en compte les dispositions fixées par la loi issue du « Grenelle 2 », par la loi « ALUR » et celle relative à la transition énergétique. Elle définit et met en œuvre un projet de renouvellement urbain dans les parties bâties de la commune tout en permettant des secteurs d'extension, tant pour le logement que pour l'activité économique, dans le cadre de l'aménagement durable et du respect des patrimoines architecturaux et paysagers. Cette révision du PLU a aussi pour objectif de régler la gestion des eaux issues des crues et des ruissellements, de sécuriser les voies existantes de circulation, et de promouvoir des modes de déplacement alternatifs.

Le territoire couvert par le PLU est divisé en zones urbaines, agricoles et naturelles à préserver. Outil essentiel du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales retenues pour la commune concernant l'habitat, les transports, les réseaux d'énergie et de communications, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il fixe des objectifs chiffrés sur la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain après évaluation du potentiel de développement démographique et du

potentiel foncier. Acté en conseil municipal du 17 mars 2022, le PADD pour Saint-Rémy-lès-Chevreuse s'articule autour de 3 axes (« paysages naturels et bâtis », « mise en valeur de la confluence géographique et sociale », « continuités écologiques et mobilités »), derrière lesquels se profilent des projets concrets. Ainsi la réalisation de plusieurs centaines de logements supplémentaires est envisagée sur la base d'une croissance démographique de 1% par an d'ici 2030, amenant notre population à plus de 8800 habitants (données VERDI Conseil - Paris).

Autre outil important du PLU, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent, en cohérence avec le PADD, les dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les déplacements et son échéancier prévisionnel. Pour notre commune, une première OAP porte sur la requalification du domaine de Chevincourt sur une surface de 2 hectares (ha), avec construction de logements sociaux. La seconde OAP vise le terrain dit « des sœurs » (1.5 ha à proximité du parc de la mairie au nord de l'Yvette), avec production d'équipements, de logements et de places de stationnement. La troisième OAP sectorielle est située en face de la gare, entre la rue de la République, la rue Ditte, et la rue Pierre Chesneau, sur une surface d'environ 1.3 ha qui pourrait accueillir des commerces et des logements en front de rue. La dernière OAP concerne la préservation des ensembles boisés et des zones humides, ainsi que la renaturation des berges.

Que l'on ne s'y trompe pas ; la prochaine révision du PLU annonce des évolutions majeures dans l'aménagement et la vie de nos quartiers : augmentation des taux de logements neufs en centre-bourg et quartiers pavillonnaires, reclassement de certaines zones, choix des projets communaux par rapport aux attentes des habitants. Le quartier du Rhodon en sera impacté dans les années à venir.

La réunion organisée par la mairie le 7 Mars prochain présentera les OAP et le nouveau règlement du PLU. Cependant, cette réunion ne clôturera pas la procédure en cours. D'une part, les Personnes Publiques Associées (associations agréées) auront en principe trois mois pour formuler leurs remarques. D'autre part, une enquête publique devrait se tenir bientôt pour recueillir les avis de tous les saint-rémois. Je vous invite à y participer massivement.

Luc Bergé, Président de l'AHQR

Pollution du Rhodon : Des substances chimiques détectées dans la rivière de notre quartier

Vous vous posez des questions sur l'état du cours d'eau qui transverse notre quartier (et lui donne son nom) ? N'hésitez pas à visiter le site de l'AHQR : www.ahqr.org. Vous y trouverez un article complet sur ce sujet et les démarches de l'AAVRE (Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs) qui lutte depuis de nombreuses années contre la pollution des eaux du Rhodon.

Création d'une commission Urbanisme & Circulation

La seule instance de la commune où nos membres peuvent débattre de questions d'urbanisme est le Conseil Consultatif de Quartier. Or celui-ci ne répond ni à nos demandes ni à nos attentes. Pour nous faire entendre dans les instances décisionnaires sur l'aménagement de notre quartier, L'AHQR souhaite pouvoir participer à la commission urbanisme de la mairie. Pour ce faire, notre bureau a rédigé une demande d'agrément auprès le Préfecture des Yvelines en 2022, demande qui a été rejetée sous prétexte que notre association présenterait plutôt un caractère festif. Ce refus nous a empêché, en particulier, d'être reconnu comme Personne Publique Associée prenant part aux débats sur la révision du PLU.

S'il est vrai que ces dernières années nous ont conduit à amplifier la reprise des évènements conviviaux, l'article 3 de nos statuts précise parmi nos actions l'échange d'informations et de réflexions sur l'avenir de notre quartier et la possibilité de faire des propositions aux autorités publiques compétentes en matière de réglementation ou d'équipement pour l'amélioration du quartier du Rhodon.

En 2023 nous allons donc relancer notre demande d'agrément qui sera étayée par la mise en place d'une nouvelle commission sur les questions d'urbanisme et de circulation dans notre quartier.

Si vous êtes intéressés pour y participer, faites-vous connaître en envoyant un mail à info.ahqr@gmail.com. Nous reviendrons vers vous pour l'organisation d'une première réunion début avril en fonction de vos disponibilités. Nos discussions et nos conclusions seront publiées sur le site www.ahqr.org.